

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 16735
Numéro SIREN : 899 763 510
Nom ou dénomination : A.D. INSTITUT DE BEAUTÉ

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2021 sous le numéro de dépôt 134003

Décision n°2

Monsieur MAADI Najib, demeurant au 3 ALLEE PIERRE LAMOUROUX à VITRY (94 400), de nationalité Française, né le 21 septembre 2000 à Noyon (60), est nommé Président de la société AD INSTITUT DE BEAUTE pour une durée indéterminée.

Monsieur MAADI Najib accepte lesdites fonctions et déclare qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

Décision n°3

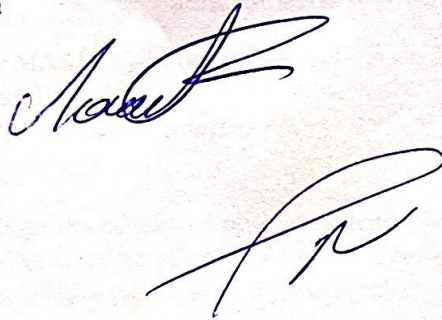
L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.

Madame MAADI Faiza
Associé unique



J.P. MN

AD INSTITUT DE BEAUTE
Société par actions simplifiée
au capital de 1500 euros
Siège social : 267 Rue Lecourbe
75015 PARIS

R.C.S. PARIS : B 899 763 510

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 22 JUILLET 2021

Le 22 juillet 2021,
à 10 heures,

L'associé unique a pris les décisions suivantes au siège social de la société

Madame MAADI Faiza, préside la séance en qualité de Président et associé unique.

Le Président rappelle l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission de Madame MAADI Faiza de ses fonctions de Président.
- Nomination du nouveau Président.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Décision n°1

L'associé unique prend acte de la démission de Madame MAADI Faiza de ses fonctions de président à compter de ce jour.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

